



Date de convocation : 20 mars 2024

**Syndicat Intercommunal
du Vigueirat et de la Vallée des Baux**

**COMITE SYNDICAL DU 10 avril 2024
Note explicative de synthèse**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de avril à Mas Blanc des Alpilles, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SIVVB) s'est réuni en session ordinaire, à dix-huit heures, en salle des associations de Mas Blanc des Alpilles et suivant la convocation en date du 20 mars 2024.

Etaient présents :

Michel **BARAT** (EYRAGUES)
Jean-Jacques **BOUISSON** (MAILLANE)
Laurent **GESLIN** (MAS BLANC DES ALPILLES)
Elisabeth **RABOUIN** (SAINT ETIENNE DU GRES)
Patrick **LAFFITTE** (MAUSSANE)
Lionel **ESCOFFIER** (AUREILLE)
Magali **MISTRAL** (SAINT REMY DE PROVENCE)

Absents :

Jean-Pierre **SEISSON** (CHATEAURENARD),
Pierre **RAVIOL** (ARLES)
Jean Benoît **HUGUES** (LES BAUX DE PROVENCE)
Benoît **HERTZ** (FONTVIEILLE)
Jean-Denis **SANTIN** (LE PARADOU),
Lionel **LLOBET** suppléant (GRAVESON)

Absent représentés

Jean Pierre **FRICKER** (MOURIES) donne pouvoir à Lionel **ESCOFFIER** (AUREILLE)
Serge **MANNONI** (TARASCON) donne pouvoir à Laurent **GESLIN** (MAS BLANC DES ALPILLES)

Nombre de délégués ou suppléants en exercice : 15

Nombre de délégués ou suppléants présents : 7

Nombre de voix exprimées : 9

Suite au report de la réunion du 26 mars par défaut de quorum, cette assemblée n'étant plus soumise aux conditions réglementaires de quorum.

Monsieur le Président déclare ouverte la séance à 18H30.

Ordre du jour :

- ❖ Election du secrétaire de séance
- ❖ Approbation des comptes rendus du Comité Syndical du 15 janvier 2024

- ❖ Approbation du compte de gestion 2022
- ❖ Approbation du compte administratif 2022
- ❖ Affectation du résultat 2022
- ❖ Vote du budget primitif 2023
- ❖ Questions divers, points sur les opérations en cours

1. Délibération n°2024-008 : Election du secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Comité Syndical, après avoir oui l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **Elit à l'unanimité** Madame RABOUIN Elisabeth secrétaire de séance.

Exprimés :	9
Pour :	9 (unanimité)
Contre :	0
Abstentions :	0

2. Délibération n°2024-009 : Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 15 janvier 2024 et du 26 mars 2024

Le Comité Syndical, après avoir oui l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **Approuve à l'unanimité** le compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 15 janvier 2023 et du 26 mars 2024 sans modification.

Exprimés :	9
Pour :	9 (unanimité)
Contre :	0
Abstentions :	0

3. Délibération n°2024-010 : Approbation du compte de gestion 2023

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical est appelé à arrêter le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget principal.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats versés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de

tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Etat de consommation des crédits de fonctionnement 2023

Recettes de fonctionnement	70 191.07 €
Dépenses de fonctionnement	76 350.69 €
Résultat brut de fonctionnement 2023	- 6 159.62 €

Etat de consommation des crédits d'investissement 2023

Recettes d'investissement	150 154.36 €
Dépenses d'investissement	87 479.70 €
Résultat brut d'investissement 2023	62 674.66 €

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** à l'unanimité que le compte de gestion du Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** à l'unanimité le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Exprimés :	9
Pour :	9 (unanimité)
Contre :	0
Abstentions :	0

4. Délibération n°2024-011 : Approbation du compte administratif 2023

Conformément à l'article L2121-31 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales, le Comité Syndical doit délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 du Budget principal. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Les résultats des différentes sections budgétaires peuvent se présenter de la manière suivante selon les écritures réelles transmises par le comptable public :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<i>Résultat reporté 2022</i>		68 592.15 €		13 598.01
<i>Opérations de l'exercice</i>	87 479.70 €	218 746.51 €	76 350.69€	70 191.07 €
Résultat global de clôture		131 266.81 €		+ 7 438.39
Restes à réaliser	0	0		
Solde d'exécution reporté		131 266.81 €		7 438.39 €

La note de présentation du compte administratif 2023 est jointe au présent document (annexe 1).

Le Comité Syndical, sous la Présidence de Madame Elisabeth RABOIN, membre titulaire, désigné pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif 2023,

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré :

- **Donne acte à l'unanimité** de la présentation faite du compte administratif 2023
- **Reconnait à l'unanimité** la sincérité des restes à réaliser
- **Approuve et arrête à l'unanimité** le compte administratif 2023 du Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux, comme décrits ci-dessus
- **Autorise à l'unanimité** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Exprimés :	9
Pour :	9 (unanimité)
Contre :	0
Abstentions :	0

5. Délibération n°2024-012 : Affectation du résultat 2023

Après avoir entendu la présentation du compte administratif 2023 du SiVVB ce jour,
 Considérant qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023,
 Constatant que le compte administratif 2022 fait apparaître un déficit de fonctionnement de
 6 159.62 euros,

Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat brut de fonctionnement 2023 A	- 6 159.62 €
Résultat de fonctionnement reporté 2023 B	13 598.01 €
Résultat global de fonctionnement 2023 C = A + B	7 438.39 €
Solde d'exécution d'investissement 2023 D :	
Besoin de financement (D 001) ou Excédent de financement (R 001)	131 266.81 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2023 E :	
Besoin de financement ou Excédent de financement	0 €
Besoin de financement F = D + E	0 €
Montant à affecter = C = G + H	
	7 438.39 €
Affectation :	
Excédents de fonctionnement capitalisés (R 1068) G= au <i>minimum, couverture du besoin de financement F</i>	0 €
Résultat de fonctionnement reporté (R 002) H	7 438.39 €

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **Prend acte** du résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2023,
- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 comme décrit ci-dessus 7 438.39 euros en report de recette sur la section de fonctionnement au compte 002 et 131 266.81 € en report au RI 001.
- **Dit** à l'unanimité que ces sommes seront reprises au budget primitif 2024 du SiVVB
- **Autorise** à l'unanimité le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Exprimés :	9
Pour :	9 (unanimité)
Contre :	0
Abstentions :	0

6. Délibération n°2024-013 : Vote du budget primitif 2024

Après le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 15 janvier 2024, le Comité Syndical doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2024.

Le budget primitif 2023 a été élaboré selon l'instruction budgétaire et comptable M57 développé.

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2023 a été approuvé ainsi que la reprise des résultats de l'exercice 2023.

Le Budget 2024 est présenté selon la nomenclature M57 développé présenté en nature sans codification fonctionnelle.

En vertu des dispositions prévues par le code général des Collectivités Territoriales articles L 2312-2 et 2312-3 et la comptabilité M57 applicable aux intercommunalités de plus de 3500 hbts, le budget primitif 2024 est voté par nature et par chapitre.

Les différentes sections budgétaires peuvent se présenter de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
DEPENSES	Crédits reportés :		Déficit reporté :	
	Dépenses nouvelles :	78 626.79 €	Reste à réaliser :	0 €
	TOTAL :	78 626.79 €	Dépenses nouvelles :	1 204 511.61 €
			TOTAL :	1 204 511.61 €
RECETTES	Excédent reporté :	7 438.39€	Reports budgétaires	131 266.81 €
	Crédits reportés :		Reste à réaliser :	0 €
	Recettes nouvelles :	71 188.40 €	Recettes nouvelles :	1 1073 244.80 €
	TOTAL :	78 626.79 €	TOTAL :	1 204 511.61 €

Le Budget 2024 est disponible en ligne, à l'adresse suivante : <https://sivvb.fr/>

La note de présentation du budget 2024 est jointe au présent document (annexe 2).

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **Approuve et Arrête** le budget primitif 2024 du Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux.
- **Autorise à l'unanimité** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Exprimés :	9
Pour :	9 (unanimité)
Contre :	0
Abstentions :	0

7. Motion du Comité Syndical de soutien aux agriculteurs des Bouches du Rhône

La colère paysanne grondait depuis plusieurs mois exprimant le malaise d'une profession confrontée à la multiplication de crises de toute nature. Les agriculteurs sont aux premières lignes de la crise inflationniste, qui exacerbe la concurrence, tend les marchés, favorise les importations et compresse ainsi le prix des denrées ; de la crise climatique et écologique qui multiplie les épisodes extrêmes notamment de sécheresse et oblige à s'adapter ; de la crise énergétique qui provoque l'envolée des coûts de l'énergie et des matières premières... ; de la pénurie de la main d'œuvre, qui rend si difficile l'embauche de travailleurs agricoles.

A cela s'ajoute un empilement réglementaire, bien souvent mal compris, générateur de lourdeurs administratives, d'une concurrence déloyale face à ces produits importés qui ne sont pas soumis au respect des mêmes normes de production, des revenus en baisse, sans parler de la multiplication des incidents voire des agressions dont les paysans sont régulièrement victimes.

Il en résulte un sentiment d'abandon face à un avenir de plus en plus ardu et d'ingratitude au regard des efforts réalisés depuis de nombreuses années qui accroît la détresse, voire le mal-être d'un très grand nombre d'agriculteurs, d'éleveurs et de viticulteurs qui s'est exprimé sur les routes.

Notre agriculture connaît bien une crise structurelle depuis plusieurs décennies qui voit le nombre d'agriculteurs et de terres cultivées baisser.

Dans ce contexte extrêmement anxiogène, les paysans s'interrogent légitimement sur leur avenir et celui de leurs enfants. Ils ont besoin d'être écoutés, considérés et accompagnés pour répondre à ces défis existentiels. Le dénominateur commun à toutes les revendications d'une agriculture très diverse : comment assurer aux agriculteurs, et particulièrement aux nouvelles générations, la pérennité économique de leur outil de travail, la garantie d'un revenu décent ?

Cette question cruciale se pose dans un contexte de transitions climatiques, énergétiques, écologiques qui fait échos aux différentes crises.

Les transitions s'inscrivent dans un temps long, celui de l'innovation et de la recherche, celui de nouveaux équilibres économiques, celui de nouveaux modèles techniques, celui de la bonne santé des populations et des milieux. Ces manifestations paysannes sont venues rappeler la difficulté de l'exercice et la fragilité de nos équilibres.

Il est essentiel que les contraintes et conséquences de ces adaptations nécessaires soient assumées collectivement et non pas seulement par la profession agricole.

Notre agriculture est investie d'une mission d'intérêt général car elle doit garantir l'alimentation des populations. Elle nous est, en outre, intrinsèquement liée façonnant notre identité patrimoniale, paysagère et culturelle. A ces titres, elle doit faire l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics. C'est parce que nous dépendons tant de l'agriculture qu'elle est au cœur des transitions et qu'il serait réducteur de l'opposer aux évolutions sociétales en cours et à l'écologie en particulier.

De leur côté, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ainsi que les grandes entités territoriales des Alpilles, de Crau, et de Camargue avec qui nous travaillons, sont porteurs d'une politique volontariste forte et ambitieuse d'appui à l'agriculture et aux agriculteurs. Les institutions territoriales sont des soutiens actifs et de proximité qui s'engagent et œuvrent pour encourager une agriculture locale et durable contribuant à améliorer le revenu des agriculteurs. Ainsi, très concrètement, ils aident les agriculteurs à investir et à conserver en culture des terres agricoles.

Notre intercommunalité :

1° - RAPPELLE son attachement à la profession agricole, témoigne de sa compréhension face aux enjeux et à la profonde inquiétude qui s'exprime,

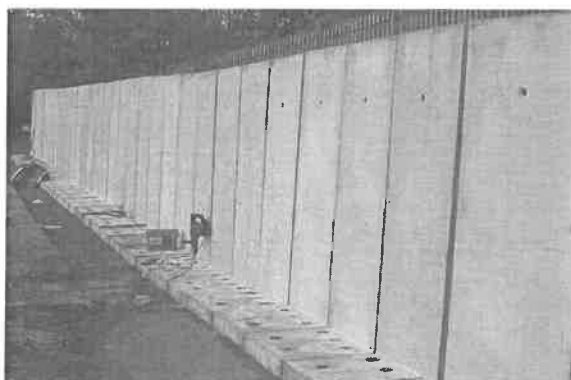
2° - APPELLE les institutions territoriales déconcentrées à entendre ce désespoir et accompagner la profession, à s'assurer que les mesures qu'ils adopteront, répondent aux besoins des filières en crise,

3° - revendique la participation à cette volonté des institutions territoriales et du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à apporter des réponses adaptées, créatrices de valeur et courageuses face aux exigences d'une agriculture plurielle et engagée face aux enjeux de biodiversité et de changement climatique.

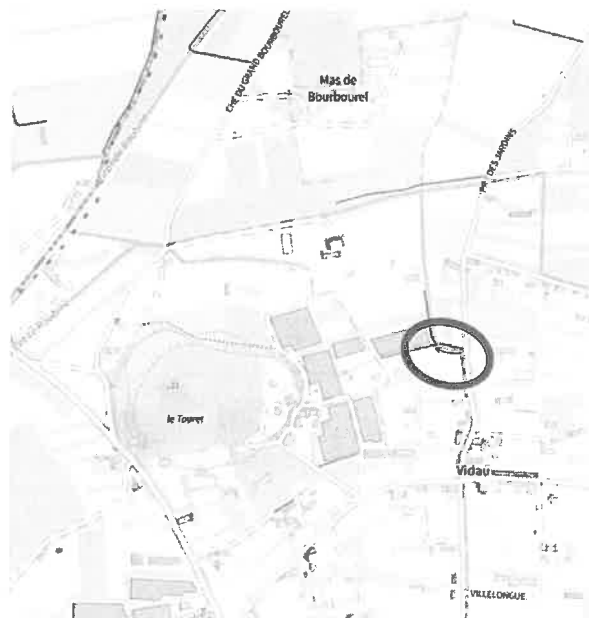
8. Délibération n°2024-014 : Présentation d'un nouveau projet de travaux sur Saint Rémy de Provence : mise en soutènement d'une branche du Vigueirat à St Rémy secteur Vidau

Le réal à St Rémy de Provence renvoie les eaux de ruissellements des Alpilles vers la Vigueirat et le Bassin de l'Etang du Barrau. Une portion en sortie de St Rémy avait été renforcé le long de la route RD5, mais en sortie du quartier dit Vidau, le Réal rejoint le Vigueirat en traversant des espaces agricoles sans protections des berges. D'importants effondrements se sont formés sur une portion en méandres, déstabilisant les cheminements d'entretien mais aussi les accès aux propriétés agricoles.

L'objectif du projet de travaux est de renforcer le Réal sur une longueur de 17 ml sur les deux rives par pose de mur de soutènement en béton préfabriqué en continuité de l'existant, pour un coût estimatif de 88 500 euros HT.



Exemple de mur de soutènement en béton préfabriqué



Estimation détaillée du projet

Désignation	Montant H.T.
1- Installation, signalisation et préparation de chantier	2 500,00 €
- Travaux préparatoires	4 800,00 €
3- Mise en œuvre des ouvrages de renforcements en génie civil	68 800,00 €
4- Mise en forme, terrassement et remblais	7 050,00 €
Estimatif des travaux – total :	83 150,00 €
Estimatif des honoraires de maitrise d'œuvre :	5 350,00 €
TOTAL :	88 500.00 €

FINANCEMENTS	
Département (Taux 40 %)	35 400 €
Région € (Taux 20 %)	? €
Etat :€ (Taux....%)	
Autres :€ (Taux....%)€ (Taux....%)€ (Taux....%)	
Autofinancement à prévoir (Mini 20 %)	53 100 €
TOTAL FINANCEMENTS HT	88 500 €

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet présenté de travaux : « Renforcement d'une branche du Vigueirat à St Rémy de Provence quartier Vidau »
- **AUTORISE** le Président à récupérer la compétence maîtrise d'ouvrage pour le Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux

Exprimés :	9
Pour :	9 (unanimité)
Contre :	0
Abstentions :	0

9. Délibération n°2023-015 : Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la réalisation de travaux « mise en soutènement d'une branche du Vigueirat à St Rémy secteur Vidau »

Pour l'opération d'investissement « Mise en soutènement d'une branche du Vigueirat à St Rémy secteur Vidau » estimée à 88 500 € HT, le plan de financement prévisionnel suivant a été établi :

	Taux (%)	Investissement 2024
Conseil Départemental des Bouches du Rhône	40%	35 400 €
Autofinancement Commune de St Rémy de Provence	60%	53 100 €
TOTAL HT	100%	88 500 €

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

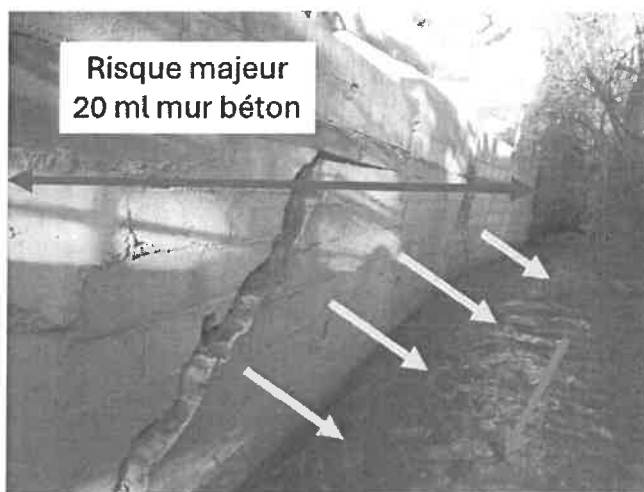
- **Décide** de solliciter l'aide financière du Conseil départemental des Bouches du Rhône ainsi que du Conseil Régional Provence Alpes Côtes d'Azur pour la réalisation du projet d'investissement « Renforcement d'une branche du Vigueirat à St Rémy de Provence quartier Vidau ».

Exprimés :	9
Pour :	9 (unanimité)
Contre :	0
Abstentions :	0

10. Délibération n°2024-016 : Présentation d'un nouveau projet de travaux sur Chateaurenard : « Remise en état d'urgence d'un mur de soutènement sur le Réal à Châteaurenard »

Sur un tronçon en centre-ville, fortement encastré et cloisonné de parois béton en mauvais état, affleurant aux habitations et aux espaces d'usages professionnels, la Réal fait porter à la commune de Chateaurenard un risque majeur de débordement par obstruction total du lit. En aval de l'ancien Moulin de la Roque, le mur de soutènement sur une longueur de 20mètre linéaire environ menace de tomber dans le canal. Ce canal qui possède une prise d'eau sur l'Anguillon sert d'approvisionnement en eaux d'arrosage à plusieurs maraichers en sortie de Chateaurenard.

L'objectif du projet de travaux est de renforcer le Réal sur une longueur de 20 ml sur les deux rives par pose de mur de soutènement en béton préfabriqué en continuité de l'existant, pour un coût estimatif de 87 175 euros HT.



Estimation détaillée du projet

Désignation	Montant H.T.
1- Installation, signalisation et préparation de chantier	1 500,00 €
- Travaux préparatoires	3 500,00 €
3- Mise en œuvre des ouvrages de renforcements en génie civil	64 500,00 €
4- Mise en forme, terrassement et remblais	9 750,00 €
Estimatif des travaux – total :	79 250,00 €
Estimatif des honoraires de maitrise d'œuvre :	7 925,00 €
TOTAL HT :	87 175.00 €

FINANCEMENTS	
Département (Taux 40 %)	34 870 €
Région € (Taux 20 %)	? €
Etat :€ (Taux....%)	
Autofinancement à prévoir (Mini 20 %)	52 305 €
TOTAL FINANCEMENTS HT	87 175 €

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet présenté de travaux : « **Remise en état d'urgence d'un mur de soutènement sur le Réal à Châteaurenard** »

- **AUTORISE** le Président à récupérer la compétence maîtrise d'ouvrage pour le Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux

Exprimés :	9
Pour :	9 (unanimité)
Contre :	0
Abstentions :	0

11. Délibération n°2023-017 : Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la réalisation de travaux « Remise en état d'urgence d'un mur de soutènement sur le Réal à Châteaurenard »

Pour l'opération d'investissement « Remise en état d'urgence d'un mur de soutènement sur le Réal à Châteaurenard » estimée à 87 175 € HT, le plan de financement prévisionnel suivant a été établi :

	Taux (%)	Investissement 2024
Conseil Départemental des Bouches du Rhône	40%	34 870 €
Autofinancement Commune de Châteaurenard	60%	52 305 €
TOTAL HT	100%	87 175 €

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **Décide** de solliciter l'aide financière du Conseil départemental des Bouches du Rhône ainsi que du Conseil Régional Provence Alpes Côtes d'Azur pour la réalisation du projet d'investissement « **Remise en état d'urgence d'un mur de soutènement sur le Réal à Châteaurenard** ».

Exprimés :	9
Pour :	9 (unanimité)
Contre :	0
Abstentions :	0

12. Décisions et Arrêtés du président

Le Président a pris une décision (n°2024-001) le 28 mars 2024 de la signature d'un devis d'un montant de 83 493 € HT auprès de la société Terrassement St Andiolais consulté en direct pour le dossier d'investissement « remise en état du Réal à la sortie de Eyragues », suite à une première consultation déclarée infructueuse du fait de l'inacceptabilité des offres reçues.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'APPROUVER LA DECISION N°2024-001** prise par Monsieur le Président concernant la signature d'un devis d'un montant de 83 493 € HT présenté par la société Terrassement St Andiolais sur le projet d'investissement « remise en état du Réal à la sortie de Eyragues »

13. Points sur les projets en cours

- Clapet sur le Roubine Vieille au Mas d'Artaud : une relance du projet envisagée sur 2024
- Baignolette Mas Fleuri et Château de la Motte à Tarascon : en cours de rédaction du DCE, marché en publication avant Juin
- Remise en état du Réal de Chateaurenard : Etude topo finie, Etude hydraulique en cours, début d'un travail en commun avec le SMAVD pour une articulation avec les travaux de réduction du risque inondation liée à la Durance et l'Anguillon
- Schéma directeur canal de la vallée des Baux : réunion de lancement publique en mai, marché d'étude en publication sur le mois de mai, rédaction du DCE en cours avec les instances de maîtrise d'ouvrage. Rédaction du projet de convention en cours entre SIVVB, PNRA.
- Mis en sécurité du Réal à Eyragues : Marché attribué, début des travaux 20/04/2024.
- Nouveaux projets :
 - Saint Rémy de Provence : 2 sites en cours de validation.
 - Saint Etienne du Grès : projet de schéma directeur avec l'ASA ?!

La séance est levée à 20h30.

Le Président, **Laurent GESLIN**

